

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 63/1972 (1972)

Artikel: Vaud
Autor: Mottaz, Jean / Cavin, E. / Dind, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

terme même de « comptabilité » a été supprimé; la nouvelle branche des connaissances commerciales comprend ainsi le droit, la correspondance et la gestion des affaires financières.

Cette nouvelle branche a été introduite dans les écoles professionnelles du Valais dès l'automne 1972, conformément à la décision de l'OFIAMT du 30.12.1971.

Afin de les familiariser avec les exigences de cette nouvelle discipline, tous les maîtres de branches générales ont été astreints à suivre un cours d'instruction mis sur pied par l'OFIAMT.

MAURICE EGGS

VAUD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

On groupera sous trois rubriques ce bref compte rendu des objets qui ont sollicité le secrétariat général du département en 1972: la réforme de l'enseignement vaudois, les conséquences de la coordination romande et suisse, les objets divers.

Réforme de l'école vaudoise

Le fait le plus important, c'est qu'en 1972, à Rolle, des projets de réforme sont passés dans la réalité; ils sont issus des réflexions du CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaires), de son collège d'experts, des groupes de travail qui l'assistent, et surtout des décisions de sa présidence, qu'assument le chef du département et ses proches collaborateurs (secrétaire général et chefs de services).

Il s'agit d'une expérience que le département a voulue modeste (une centaine d'élèves, quatre classes), de manière à en maîtriser les données; on a même parlé de micro-expérience ou d'expérience de laboratoire. Si l'on veut...

Une seconde étape, quantitativement plus importante, a été préparée à Vevey: il s'agira, pour la première année, de 27 classes et d'environ 650 élèves. Au moment où cette chronique paraîtra, les décisions nécessaires auront été prises par le Conseil d'Etat; à la session de mai, le Grand Conseil aura été appelé à décider du fond et accorder les crédits. Sans entrer dans le détail des principes et des objectifs, ni des structures que le département envisage d'expérimenter, relevons qu'il s'agit, quant aux structures, d'une école globale, intégrée ou additive; quant aux objectifs, l'orientation doit remplacer le sélection et, dans un mouvement qui peut sembler paradoxal, on vise à la fois l'individualisation du processus pédagogique et l'intégration sociale de ceux qui doivent devenir les sujets, et non plus les objets, de ce processus pédagogique.

L'avancement des projets de réforme a pour conséquence, ou pour condition, ce qu'on a appelé l'« aménagement scolaire du territoire »: la répartition des équipements scolaires dans le territoire, et aussi l'adaptation de ces équipements scolaires aux projets de réforme.

En effet, plusieurs communes ou groupements de communes, se posent, en général à l'occasion de projets de constructions, la question de l'intégration de ces projets dans le plan d'ensemble de généralisation de la réforme.

Le statut des maîtres est une préoccupation liée aux projets de réforme: dans la même école seront engagés, avec des responsabilités semblables, des maîtres qui, actuellement, selon qu'ils sont maîtres primaires ou maîtres secondaires, ont des traitements et des charges horaires différents; cela pose un problème difficile.

La formation des maîtres en vue de l'école réformée a fait l'objet de réflexions et de travaux qui vont déboucher sur des propositions; mais la pénurie n'a jamais encore été résorbée; elle est née de causes diverses, dont les effets s'ajoutent; la dernière n'est pas la moins importante: l'augmentation du nombre des maîtres découlant des projets mêmes de réforme. Cela cause de graves soucis au département, qui souhaite que les intérêts corporatifs ne viennent pas nuire à ceux de l'école et de sa réforme.

Dans cette optique, une motion au Grand Conseil tend à mettre un terme au monopole des titres cantonaux d'enseignement; il semble que cette motion n'ait pas suscité l'opposition des associations d'enseignants à laquelle on aurait pu s'attendre.

Groupées en une association cantonale, les associations de parents prennent au sérieux le rôle qu'elles se sont donné: elles font bénéficier le département et les autres autorités scolaires de leurs questions, de leurs conseils, de leurs propositions et de leurs critiques.

La pénurie des locaux affecte toutes les écoles, mais plus gravement que d'autres les établissements cantonaux, établissements d'enseignement secondaire supérieur: l'explosion démographique d'hier, l'augmentation considérable de la proportion d'élèves qui désormais entreprennent des études secondaires supérieures, ont pour conséquence que les importants projets de Centres d'enseignement secondaire, dans le Nord vaudois (Yverdon, Cheseaux-Noréaz) et à l'Est (Burier) seront insuffisants avant même que d'être achevés. Le projet d'un troisième gymnase à Lausanne est envisagé, avec une solution transitoire, indispensable pour l'immédiat, et des visées lointaines sur le terrain des Cèdres, que la Confédération rendra au canton lorsque l'Ecole polytechnique fédérale sera installée à Dorigny.

Conséquences de la coordination

L'année 1972-1973 est l'année longue, où se fait le passage à l'automne du début de l'année scolaire. Comme il l'avait promis, le Département en a saisi l'occasion pour organiser de manière assez large des cours, colloques et séminaires de perfectionnement pour les maîtres. L'organisation générale a incombré au secrétariat général; les services en rendent compte pour leur part.

L'adoption du plan d'études de CIRCE I a pour le canton de Vaud une conséquence particulière: du même coup, il a accepté la structure qui a servi de base à ce plan d'études; il doit par conséquent prendre toutes mesures pour que la 4^e année, actuellement première année du secondaire, soit, dès 1976-1977, entièrement réservée à l'enseignement élémentaire; on se réjouit de la détente que cela apportera à la pénurie de maîtres et de

locaux de l'enseignement secondaire; en revanche, cela oblige le service de l'enseignement primaire à prévoir pour cette année-là un surcroît de maîtres et de locaux.

Du même coup, *le problème des structures-cible* a, pour le canton de Vaud, une gravité particulière: dans l'alternative, six ans d'enseignement élémentaire et trois ans d'enseignement secondaire inférieur, ou cinq ans d'enseignement élémentaire et quatre de secondaire inférieur, on imagine bien que pour un canton qui n'a actuellement que trois ans d'enseignement élémentaire, l'hypothèse qui en ferait passer la durée à six ans se heurte à des impossibilités matérielles.

De même, en ce qui concerne le point 4 du concordat intercantonal: le canton de Vaud est l'un des seuls qui n'ait que 11 ans, ou $11\frac{1}{2}$ ans, d'études jusqu'à la maturité; lorsque les élèves nés jusqu'au 30 juin arriveront au baccalauréat, ils ne rempliront plus les conditions de reconnaissance de la maturité par la Confédération. Allonger d'un an, pour tous les élèves, la durée actuelle, se heurte aussi à des impossibilités matérielles, quant au corps enseignant et aux locaux; de là une idée qui, à l'étude et à la réflexion, s'est révélée riche de sagesse pédagogique: la conception de deux voies de gymnase, en deux ou en trois ans, offertes aux élèves, selon leurs dispositions, leurs aptitudes et leurs résultats antérieurs.

Le canton de Vaud connaît plusieurs organes où se pratique une recherche pédagogique et psychopédagogique: Centre de recherches psychopédagogiques de l'enseignement secondaire, institué en 1954, Centre d'initiation au cinéma, département des moyens audio-visuels, Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire; ces organes entretiennent des liens de collaboration et de concertation réciproques, mais ils ne sont pas structurés en un seul organisme; les études pour la création de cet organisme, qui pourrait s'appeler « Institut, ou Centre vaudois de recherches pédagogiques », sont, on peut légitimement l'espérer, près d'aboutir; il sera le répondant nécessaire de l'IRDP sur le plan cantonal.

Divers

Le fait que le Glossaire des patois de la Suisse romande ait quitté ses locaux lausannois pour Neuchâtel, où il a retrouvé à la fois le président de sa commission administrative, le conseiller d'Etat Jeanneret, et celui de sa commission philologique, le professeur Rychner, est un épisode, comme d'autre part la décision de verser un million à la Radio pour l'aider à construire son nouveau bâtiment à La Sallaz.

Le problème né des exigences opposées que posent les élèves de « migrants » étrangers n'a pas moins d'acuité dans le canton de Vaud que dans les autres cantons suisses, tant s'en faut: il faudrait à la fois faciliter leur intégration à la communauté qui les accueille, et ne pas les couper de leur mère-patrie.

Une commission intercantonale et interconfessionnelle a été chargée de concevoir et d'élaborer des moyens d'enseignement pour l'histoire biblique; le résultat de ses travaux pose d'assez graves problèmes dans le canton de Vaud, le seul où cet enseignement, même s'il y a un caractère facultatif, soit intégré à l'enseignement obligatoire et, en général, donné par les instituteurs eux-mêmes.

Quant aux efforts tendant à préciser les droits et devoirs des enseignants, ils ont eu, par les soins de l'officine marxiste-révolutionnaire, un retentissement qu'on n'avait pas prévu. Les associations d'enseignants ont revendiqué, et le Conseil d'Etat a trouvé cette exigence légitime, d'élaborer elles-mêmes le code de déontologie de la profession enseignante; nous n'avons pas été informés que leurs travaux dans ce domaine aient beaucoup avancé.

Pour terminer par des considérations qui ont composante personnelle: il est de notoriété publique que le Département vaudois manque gravement de collaborateurs et surtout de cadres supérieurs; au moment où cette chronique est rédigée, on peut espérer que le Conseil d'Etat s'en sera laissé convaincre et qu'il prendra les décisions que les circonstances commandent.

JEAN MOTTAZ

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La chronique 1972 s'arrêtera à trois aspects principaux de la vie de l'école primaire vaudoise: l'évolution des structures mises en place depuis une décennie environ, la transition du régime traditionnel au régime concordataire intercantonal, les préparatifs en vue de l'introduction du plan d'études romand.

Une réforme interne de l'école primaire a consisté en l'organisation d'options dans les trois années terminales: la matière des programmes, partiellement condensée en un programme fondamental, a permis des développements substantiels dans les domaines commercial, technique et pratique. Ainsi ont pu être mises en valeur les aptitudes les plus marquées des élèves. Cette organisation, appliquée d'abord dans les villes, s'est étendue aux régions semi-rurales, puis rurales, grâce à des groupements scolaires. Ces derniers, qui concernent actuellement près de 350 communes, ont quasi atteint leur maximum. Ils tendent maintenant à s'agrandir pour permettre l'institution de classes à options et d'enseignements spéciaux exigeant un effectif d'élèves que seuls des ensembles assez grands peuvent réunir.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le report du début de l'année scolaire du printemps à l'automne a posé maints problèmes. Bien qu'étudiés avec soin au préalable, ceux-ci se sont révélés plus malaisés à résoudre qu'on ne pouvait le prévoir. Il s'agit notamment du retard apporté aux entrées en apprentissage, avec ses aspects psychologique et économique, et des cours de perfectionnement mis sur pied à l'intention du personnel enseignant. Ces cours, dont le programme a été bien accueilli, ont suscité des inscriptions par milliers et, du fait d'effectifs aussi élevés, ont provoqué de grandes difficultés d'organisation. Ils ont été autant que possible concentrés sur des périodes de deux jours et demi immédiatement avant ou après des vacances, afin de limiter les inconvénients dus à des congés jugés excessifs.

L'adoption du plan d'études romand a donné une importance accrue aux préparatifs visant à son introduction progressive: le recyclage de tout le personnel enseignant en mathématique, entrepris en 1970, s'est poursuivi en 1972, tandis que parallèlement plusieurs dizaines d'institutrices

de classes pilotes se préparaient à donner à leurs collègues l'initiation méthodologique indispensable. La remise, en automne, des moyens d'enseignement créés sur le plan romand a donné tout leur sens aux études en cours.

E. CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Structures — Constructions

Nous avons signalé l'an passé le problème posé dans les Gymnases par le déplacement du début de l'année scolaire en automne: deux ans de Gymnase ou trois ans?

L'étude de la solution préconisée, soit un Gymnase offrant deux voies, l'une rapide en deux ans et l'autre plus étalée en trois ans, a montré que pédagogiquement cette formule est souhaitable. Sa réalisation pratique soulève quantité de problèmes, dont le plus épineux est celui des locaux: il s'agirait de trouver d'ici 1975 une cinquantaine de salles, puis dix autres encore en 1976, ceci en plus des salles qui seront mises à disposition, en 1974, au Centre de l'enseignement secondaire supérieur du Nord vaudois (Yverdon) et en 1976 au Centre de l'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois (Burier).

La recherche des maîtres nécessaires à la mise sur pied d'un Gymnase à deux voies se heurte également, on s'en doute, à de sérieuses difficultés.

Placée devant l'impossibilité de continuer à recevoir tous les élèves secondaires de la région (qui représentent près du 44 % de l'effectif total), la Commune de Lausanne a dû prendre des mesures restrictives à l'égard des communes voisines.

A l'exception de Prilly, les principales communes de l'Ouest lausannois, groupées en association, ont pris la décision de créer et de construire un collège secondaire. Il en est de même de la grande commune de Pully qui, à elle seule, envoie à Lausanne près de 500 élèves.

Les constructions de collèges secondaires n'étant pas subsidiées directement, ces communes doivent consentir à d'importants investissements, et le besoin se fait sentir de revoir l'ensemble du problème de la répartition des charges de l'enseignement secondaire entre les communes et l'Etat.

Enseignement — Méthodes — Moyens

La loi de 1944, qui précise que le nombre des leçons ne peut dépasser 28 heures par semaine, non compris l'éducation physique et les après-midi sportives, n'a pu être respectée jusqu'en 1972.

L'année longue 1972-1973 a permis un retour à 28 heures par certaines réductions acceptables du fait que le programme était le même que celui d'une année normale.

Dans le but d'éviter que l'année normale nouveau régime 1973-1974 ne voie de nouveau s'accroître le total des heures imposées aux élèves, le Département de l'instruction publique et des cultes a chargé la Société vaudoise des maîtres secondaires d'entreprendre une étude de révision des horaires et des programmes.

Nous espérons vivement que ces travaux aboutiront à pouvoir maintenir cette décharge et respecter ainsi la volonté du souverain.

Les jeunes maîtres sortant du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire utilisent fréquemment des méthodes peu conciliaires avec celles de leurs aînés. De cette diversité résulte un certain malaise à l'intérieur des établissements, et c'est à quoi tant les responsables du Séminaire que les directeurs d'établissements cherchent à remédier.

Si aucun manuel strictement vaudois n'a vu le jour dans les collèges, c'est que, la coordination romande entrant en jeu, différents moyens d'enseignement sont à l'étude sur le plan intercantonal et sous le contrôle de l'IRDP. Signalons à ce propos la recherche d'un nouveau manuel d'anglais et l'étude de la création de manuels d'instruction civique et de géographie suisse.

Sur le plan gymnasial, en revanche, l'édition de fascicules mathématiques, basés sur les conceptions nouvelles, se poursuit de façon très satisfaisante.

Perfectionnement des maîtres

Le perfectionnement du corps enseignant secondaire durant l'année longue a été organisé sous deux formes :

- séminaires à raison de deux heures tous les quinze jours ;
- colloques de deux jours et demi placés immédiatement avant ou après les vacances et durant lesquels les collèges sont fermés.

600 maîtres environ suivent des séminaires pour lesquels l'accent a été mis sur le français (330 participants) et les mathématiques (170 participants).

Les colloques réunissent lors de chaque période environ 800 maîtres répartis en une quarantaine de cours généraux ou spécialisés par branche.

G. DIND

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Nous ne retiendrons, dans cette chronique de 1972, que deux points ; ils accusent une importance particulière dans le cadre des nombreux problèmes universitaires qui ont dominé l'année qui s'est écoulée. Il s'agit :

- de la collaboration entre les hautes écoles ;
- des constructions en cours et en projet à Dorigny.

D'année en année la collaboration entre les cantons universitaires se renforce d'une façon réjouissante.

Sur le plan de la Suisse romande, il y a lieu de mentionner quatre des questions qui ont retenu le plus longuement les autorités universitaires et cantonales.

Il s'agit, tout d'abord, du problème des immatriculations en Faculté de médecine. Faute de disposer d'une étude prospective complète et sûre,

sur le nombre des médecins qui seront nécessaires ces prochaines années pour notre pays, nous devons faire face à des demandes d'admission toujours plus fortes en médecine. En 1972, grâce au système de préinscription obligatoire avant le 1^{er} juin, il a été possible d'immatriculer en automne tous les étudiants « prioritaires » désirant commencer des études médicales. Si certains aménagements ont été nécessaires, s'il n'a pas été possible de satisfaire les vœux de quelques-uns, il faut souligner que tous les étudiants francophones ont été admis. Il est à craindre cependant que l'an prochain des mesures plus restrictives devront être prises, introduisant un « *numerus clausus* » regrettable mais inévitable.

Dans le cadre de la Faculté de médecine également, l'Université de Lausanne a décidé, d'entente avec les autres universités romandes, d'introduire un nouveau plan d'études médicales, dit « *Plan Rossi* ». Si les modifications qu'entraîne ce plan au niveau de la première année des études ont été relativement facilement absorbées — et surtout à moindre frais — c'est aux installations du Collège propédeutique de Dorigny qu'on le doit. Cet important bâtiment a permis de disposer des places nécessaires aux nouveaux enseignements de première année.

Le répit ne sera que de courte durée, car il s'agit de trouver dès maintenant des solutions pour la suite, au niveau des semestres cliniques en particulier. Il faut prévoir une augmentation très sensible des frais tant pour les investissements que pour le personnel enseignant.

En psychologie, des aménagements ont dû être trouvés pour une plus judicieuse répartition des enseignements et des étudiants. La convention adoptée en 1970 a été modifiée. Les Universités de Lausanne et de Genève ont adopté un tronc commun équivalent permettant, au passage dans le second cycle, le choix d'une série d'options réparties entre toutes les universités romandes.

Enfin, une étude importante a été menée à chef l'an dernier; c'est celle de la réorganisation des études de pharmacie et celle de regrouper à Lausanne tout ce qui touche à l'enseignement de cette discipline. Si les décisions de principe sont prises, il faudra attendre quelques années encore pour que soit créée une véritable Ecole romande de pharmacie. Il faudra, en effet, édifier pour cela un bâtiment à Dorigny.

C'est dans le cadre de la Conférence universitaire suisse que s'édifie la collaboration entre les hautes écoles du pays. Cependant l'objet principal des préoccupations de la CUS, ces 12 derniers mois, a été la préparation d'une nouvelle loi sur les universités qui devra remplacer dès le 1^{er} janvier 1975 l'actuelle loi du 28 juin 1968 sur l'aide aux universités. A côté de la Conférence, divers milieux, comme le Conseil suisse de la science ou la Conférence des recteurs, ont présenté des propositions ayant un certain intérêt même si elles ne paraissent pas pouvoir nous convenir. Il est trop tôt cependant pour esquisser ce que sera cette future loi. Une commission, que préside le conseiller fédéral Tschudi, est au travail. Le canton de Vaud y est représenté par M. J. E. Dubochet, délégué du Conseil d'Etat à la construction.

Enfin, la collaboration entre l'Ecole polytechnique et l'Université de Lausanne est toujours très étroite. La réussite de cette coordination doit être recherchée dans l'efficacité de la commission paritaire que préside M. le Dr P. de Haller, membre du Conseil suisse de la science.

Dans le domaine des constructions universitaires, le Comité directeur du BUD poursuit activement ses travaux. Sur le plan des chantiers, une deuxième construction s'élève à Dorigny, à la frontière ouest du terrain de l'Etat: c'est le bâtiment des sciences physiques. Il sera achevé, si le calendrier des travaux continue à être respecté, pour la rentrée de l'automne 1973. Quant à l'aménagement des terrains de sport, il se poursuit normalement, en complet accord avec la Confédération, puisque ces installations seront communes aux deux hautes écoles lausannoises.

Dans le domaine des études, le Comité directeur du BUD examine la possibilité d'un aménagement des rives du lac par un comblement important augmentant ainsi la surface disponible dans ce secteur et apportant une solution avantageuse au dépôt des terres. Les études se poursuivent également pour la réalisation des infrastructures (routes, caniveaux, etc.) ainsi que pour la mise en chantier d'une centrale force-chaleur commune à tout le Sud-Ouest lausannois.

Le Comité directeur du BUD, enfin, termine ses projets d'implantation pour les bâtiments des sciences morales, la bibliothèque universitaire centrale et les locaux communs. Le plan directeur de la zone Est du terrain de Dorigny est adopté. Les travaux pourront vraisemblablement commencer sitôt que sera achevé le bâtiment des sciences physiques.

Dans le domaine de la construction, il y a lieu de se réjouir également de l'étroite collaboration qui existe entre le BUD et le maître de l'ouvrage des futurs bâtiments de l'EPFL.

ROBERT ANKEN